

Comment impliquer le personnel dans la mise en place d'un Plan de mobilité ?

La concertation et l'implication des salariés sont des éléments essentiels pour la réussite d'un Plan de mobilité, tout au long des 3 phases de la démarche.



Dans le cadre des **NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)**, les entreprises n'ayant pas trouvé d'accord doivent mettre en place un Plan de Mobilité.

1. Pourquoi impliquer le personnel ?

Les salariés sont évidemment les premiers concernés par le Plan de Mobilité, dont l'objectif est en effet d'améliorer leurs conditions de travail.

Il est donc tout à fait souhaitable de les amener à identifier eux-mêmes les pistes d'actions les plus adaptées à leur situation et au contexte de l'entreprise : c'est le meilleur moyen de les amener à changer leurs habitudes.

Faute de quoi, ils risquent de rejeter les actions proposées, qu'ils ressentiront comme des contraintes.

En associant les salariés dès le début de la démarche, il sera d'autant plus facile de les fédérer autour d'un projet commun.

2. Comment impliquer le personnel ?

Groupes de travail : concertation et dialogue

Mettre en place un groupe de 5 ou 6 salariés représentant les différents services afin de formuler des actions adaptées au contexte de l'entreprise et qui pourront recueillir l'approbation d'une majorité des salariés.

Une approche individuelle : "Evaluation trajet"

Nous avons développé "Evaluation trajet" comme un outil très simple de simulation qui permet, **pour chaque salarié**, de :

- **récapituler les différentes options possibles** y compris pour les trajets mixtes : véhicule personnel, covoiturage, transports en commun, vélo, marche...
- **comparer coûts et durées des trajets**
- **éditer un résumé** (horaires, fréquences, coût annuel)

Des méthodes d'animation inventives et innovantes à adopter au contexte de l'entreprise :

Le World café
(débat participatif)

La pensée latérale
(les 6 chapeaux)

Jeux de rôle

Les cartes
aériennes

Le monde parfait

Les listes de verbes

Communication interne : provoquer un changement des comportements

En lien avec votre service communication, nous vous aidons à définir votre plan de communication (objectifs, cibles, moyens...).

Différents moyens de communication peuvent être envisagés :

- Plaquette à destination des salariés
- Événements (challenge mobilité, semaine DD...)
- Affichage permanent des indicateurs de performance
- Articles dans les lettres d'informations internes et sur le site

Le Cabinet Lamy Environnement vous accompagne dans la réalisation de votre Plan mobilité. [Notre page dédiée](#)